

Résumé non technique

L'objectif de ce résumé non technique est de porter à la connaissance du public les éléments saillants du projet de l'EARL BEUQUE La Truite de la Petite Montagne sur son site de Marigna sur Valouse afin d'en faciliter la compréhension.

Dans ce document, nous présentons l'entreprise et le site dans son environnement. Une analyse de l'activité permet d'évaluer ses impacts sur le milieu récepteur. Enfin, les mesures pour éviter ou réduire ses effets négatifs sont présentés.

□ Présentation de l'unité de production

L'EARL BEUQUE produit des truites arc-en-ciel et des truites fario sur le site de Marigna sur Valouse depuis 1996.

Cette production s'appuie sur un ouvrage préexistant, le Moulin de Marigna, bénéficiant de droits fondés en titre antérieur à 1790. Elle est encadrée par un arrêté préfectoral datant du 17 novembre 1995. M. BEUQUE, qui exploite la pisciculture depuis le début, souhaite produire 60 tonnes ce qui nécessite de remettre à plat les prescriptions encadrant son activité dans un contexte environnemental évolutif.

Les truites produites à Marigna sont essentiellement des poissons de taille portion (250g) ou en grande truite à filets voire en friture, destinés à la consommation après être passés dans l'atelier de transformation de l'entreprise ou en vivant pour la pêche à la ligne. Ces produits sont vendus aux restaurateurs locaux, en direct aux particuliers, sur les marchés ou auprès de associations de pêche.

Afin de réaliser sa production, l'EARL dispose de 11 bassins représentant 700 m³ de capacité d'élevage. Ces bassins de grossissement en extérieur sont entièrement construit en béton pour faciliter leur pêche et leur entretien. La pisciculture dispose également d'un bâtiment d'alevinage pour les premiers stades d'élevage. M. BEUQUE va supprimer les bassins dans le canal du moulin, en remplacement, il souhaite créer deux nouveaux bassins en béton sur la plateforme de grossissement.

Pour assurer le confort des truites et des conditions d'élevage optimales, l'entreprise utilise des aérateurs de surface (6) et a fait installer un cône et deux plates-formes d'oxygénation.

La pisciculture reçoit des œufs de truite arc-en-ciel d'une autre entreprise piscicole française. La reproduction des truites farios a lieu sur place. Les stades d'élevage suivants sont gérés par Pascal BEUQUE le gérant de l'EARL avec son équipe de 5 employés. Il assure également la gestion sanitaire du site sous l'encadrement d'un vétérinaire aquacole intervenant dès que nécessaire. Les animaux trouvés morts et les déchets de l'atelier de transformation sont stockés en chambre froide avant le passage de la société MONNARD-PROVALT.

Afin de sécuriser le fonctionnement des appareils électriques notamment des aérateurs et des pompes mais aussi des autres équipements de production (élévateurs, trieur), le site dispose d'un groupe électrogène installé dans un des bâtiments. Ce hangar est également le lieu de stockage des aliments utilisés pour nourrir les truites. Pour sa production, le pisciculteur utilise un aliment spécialement formulé pour les salmonidés composant de farines et d'huiles de poissons ainsi que de céréales. Soixante-dix tonnes d'aliment sont utilisées pour la production des 60 tonnes de truites.

Les bassins de la pisciculture est alimenté par un barrage sur le Valouson. Le débit dérivé est au maximum de 300 L/s quand les conditions hydrologiques le permettent. L'eau utilisée est intégralement rejetée dans le Valouson après passage dans un filtre rotatif.

□ Etat initial du milieu environnant

Le cours d'eau qui alimente la pisciculture et qui reçoit les effluents est le Valouson. Le régime hydrologique de cette rivière est de type pluvial. La moyenne des précipitations sur le secteur mesurée à la station Météo France de St Julien est supérieure à 1 300 mm par an.

Il n'existe pas de station de mesure du débit de la rivière au droit de la pisciculture. Un bureau d'études spécialisé a réalisé une expertise du bassin versant afin de déterminer les débits de référence. Ainsi, le module a été établi à 2,5 m³/s ce qui amène un débit réservé de 250 L/s à maintenir en permanence dans le Valouson. Entre le barrage et le rejet de la pisciculture, un tronçon du cours d'eau est court-circuité sur une distance de 820 m. Ce barrage existait avant l'établissement de la pisciculture. Il servait à alimenter un moulin construit avant 1790.

Le Valouson est une rivière de première catégorie piscicole. Sa faune piscicole est représentée sur le secteur d'étude par des truites fario, des chabots, des lamproies de Planer, des loches franches et des vairons en amont de l'ouvrage de dérivation. En dessous du barrage, les espèces suivantes ont été identifiées : truite arc-en-ciel, blageon, chevesne, écrevisse signal. Une population d'écrevisses à pieds blancs est présente dans un des affluents du Valouson en aval du secteur d'étude. La gestion du linéaire en aval de la pisciculture est assurée par l'AAPPMA « Pêche en Petite Montagne » qui ne pratique pas de déversements sur ce secteur.

La rivière qui alimente la pisciculture fait partie d'un réseau hydrographique complexe issu de deux résurgences : la Doye et Tonaille.

L'objectif de qualité pour la masse d'eau Valouson est le bon état. Mais elle subit différentes pressions anthropiques : Altération de la morphologie (barrages), pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances (stations d'épuration).

Une station de mesures de la qualité d'eau existe à moins de 3 km en aval de la pisciculture (06960930). Les résultats collectés par l'Agence de l'Eau depuis 1990 montre que le Valouson est en bon état voire très bon état sur tous les paramètres suivis (température, oxygène, azote, phosphore, acidification, invertébrés, diatomées, écologique).

M. BEUQUE réalise lui aussi un suivi de la qualité d'eau en aval de son établissement ainsi qu'en amont. Les résultats des autocontrôles et des contrôles externes (LDA 39) sont tous conformes aux normes de rejets prescrites par l'arrêté national de 2008. Des efforts seront néanmoins nécessaires sur le niveau de saturation en oxygène.

Les populations d'invertébrés ont fait l'objet de plusieurs expertises, en 2007 et 2015. Les comptes-rendus de ces deux campagnes montrent des résultats cohérents avec les niveaux de référence dans l'hydroécorégion Jura -Préalpes du Nord. En amont comme en aval, les notes sont supérieures à 15/20 avec des groupes indicateurs 6 à 9.

Les eaux du bassin versant du Valouson servent de milieu récepteur aux effluents domestiques et agricoles (dilution et autoépuration), de support pour la pêche à la ligne et alimentent deux piscicultures. Aucun prélèvement pour la distribution d'eau potable n'est fait à partir du Valouson.

La pisciculture est à l'aplomb de l'aquifère des calcaires du Jurassique moyen et supérieur du Revermont et de la Petite Montagne. Cette masse d'eau n'est pas exploitée par la pisciculture mais les deux résurgences (Doye et Tonaille) sont utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Le bassin versant du Valouson n'est pas couvert par un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ni par un contrat de rivière.

Le paysage autour de la pisciculture est marqué par la présence du Valouson et des reliefs de la Petite Montagne. Ainsi, nous trouvons des prairies humides et des forêts de feuillus et de conifères.

De manière macroscopique, il faut noter que le site est implanté dans la zone de la Petite Montagne du

Jura qui constitue une zone Natura 2000 (n°FR4301334). L'inventaire faunistique réalisé sur la commune de Marigna sur Valouse et disponible sur la plate-forme Sigogne, met en évidence la présence de 137 espèces animales dont 13 sont en liste rouge de Franche-Comté. Pour compléter ce paragraphe sur la sensibilité écologique, nous noterons que le secteur est classé en ZNIEFF de type I (Confluence de la Valouse et du Valouson), en ZNIEFF de type II (Pelouses, forêts et prairies de la Petite Montagne), en arrêté de biotope (La Rougette), plusieurs zones humides et en réservoir biologique (Valouson).

Le site compte 4 bâtiments (deux habitations du pisciculteur et de sa famille, un hangar et un atelier de transformation) ainsi qu'un local technique et deux containers-congérateurs. Ces bâtiments, ainsi que toutes les parcelles (9) sont propriétés de l'EARL. Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de l'élaboration et la commune fait partie du périmètre du SCOT Pays Lédonien. L'environnement humain est très limité, le site étant isolé de la zone urbanisée de Marigna. La maison de la tierce personne la plus proche est à 550 m du site. Le château de Marigna à 1 km au nord-ouest de la pisciculture est classé monument historique depuis 1975. La commune de Marigna ne dispose pas de caserne des pompiers. La plus proche est à Arinthod à 10 minutes de la pisciculture.

La qualité de l'air et l'ambiance sonore sont bonnes compte tenu de l'absence d'industrie lourde et de grands axes de circulation.

□ **Impacts et mesures ERC**

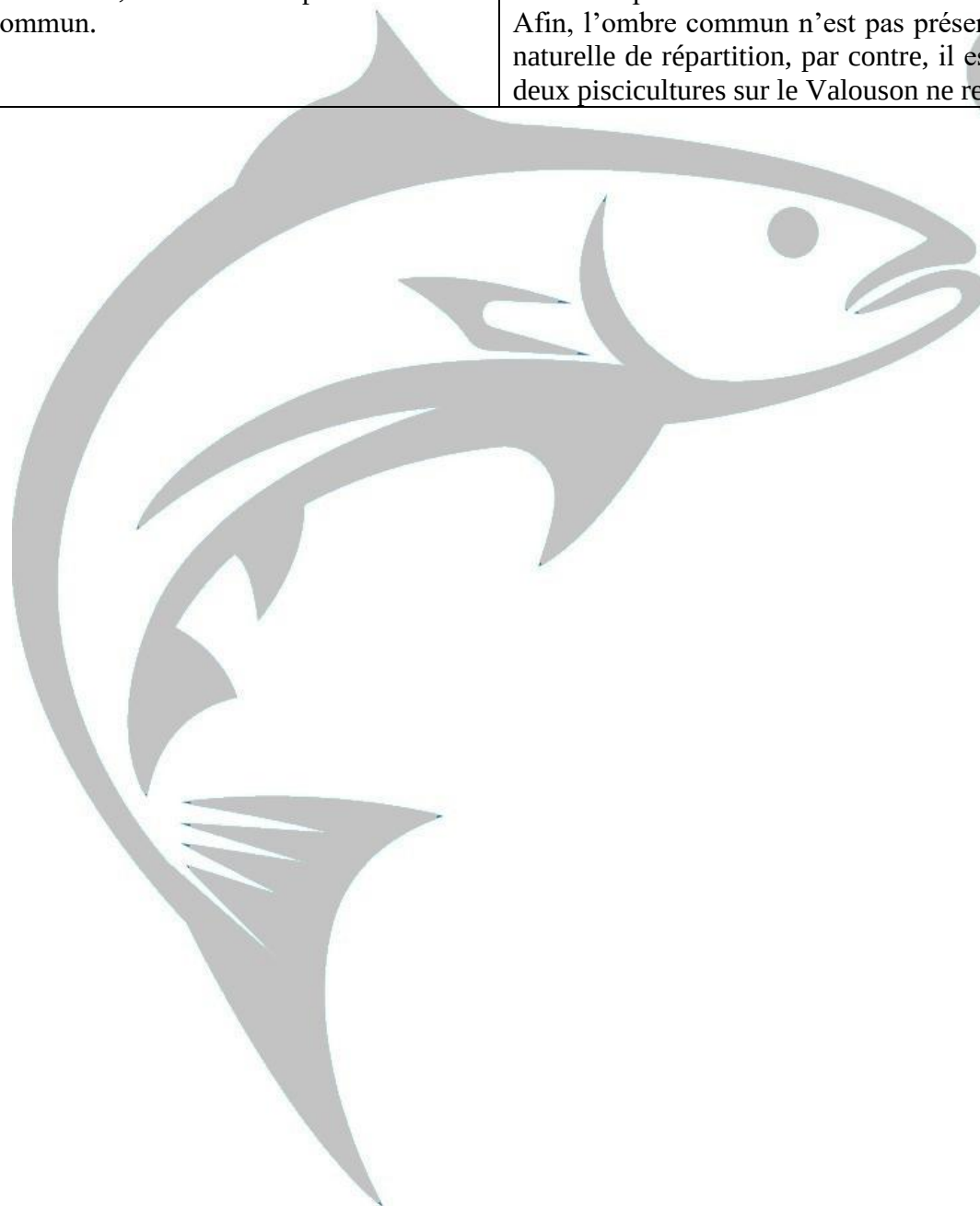
Dans cette dernière partie du résumé non technique, nous allons traiter des enjeux locaux et présenter les réponses apportées par l'EARL BEUQUE dans le cadre de sa demande environnementale.

Enjeux	Incidences	Mesures
Débits	La pisciculture capte une partie du débit du Valouson (300 L/s maximum) ce qui réduit la quantité d'eau sur le tronçon court-circuité (TCC). La pisciculture ne prélève pas d'eau dans la nappe souterraine.	M. BEUQUE a fait réaliser de nouvelles études pour réévaluer les débits du Valouson. Ainsi le débit réservé va être relevé à 250 L/s. Pour satisfaire à cette obligation qui garantit la vie aquatique dans le TCC, le pisciculteur propose de remplacer la dérivation pendant la période d'étiage (3 mois) pour un pompage dans la rivière au droit de l'aqueduc qui amène l'eau, du canal de dérivation vers les bassins. Une station de relevage équipée de 3 pompes à débits variables (300 L/s maximum au total) sera installée, hors du lit mineur, et un canal de retour sera terrassé. Celui-ci captera l'eau après le filtre en sortie de pisciculture et la ramènera juste en aval de la station de pompage. La quantité d'eau pompée dans le Valouson sera relevée mensuellement conformément aux prescriptions de l'arrêté national de 2008. La quantité d'eau dérivée est également suivie, à l'aide d'une échelle limnimétrique, selon la même fréquence.
Rejets	Le bon état du Valouson doit être préservé.	Pour contribuer au maintien du bon état du Valouson, l'EARL a fait installé un filtre rotatif après ses bassins de production. Cet équipement permet la rétention de 50% des MES émises. Ainsi, le substrat au fond de la rivière est moins colmaté ce qui favorise la qualité de l'habitat des invertébrés ce que montre les notes de l'Indice Biologique Global Normalisé en aval de la pisciculture. Les MES collectées par le filtre seront valorisées dans le cadre d'un plan d'épandage (EARL RENAUD). Afin de vérifier, l'efficacité de la gestion mise en œuvre pour préserver le milieu récepteur, l'EARL a mis en place un suivi de la qualité d'eau. Il comporte des auto-contrôles bimensuels sur l'ammonium et les nitrites. A ces paramètres, s'ajoutent des mesures de T°C, du pH et de la saturation en oxygène. Deux fois par an, un contrôle plus complet est réalisé en laboratoire sur cinq paramètres : NH_4^+, NO_2^-, PO_4^{3-}, DBO_5 et MES. L'ensemble des résultats de ce suivi est regroupé dans un tableau à la disposition de l'administration. Ces résultats de suivi ne montrent pas de dépassement des normes en vigueur pour ce type d'installation. Néanmoins, M. BEUQUE va améliorer la gestion de l'oxygène en sortie de son site pour rester à un bon niveau de saturation. Une station de surveillance de l'état du Valouson est présente en aval de la pisciculture. Le suivi réalisé par l'Agence de l'Eau montre que le Valouson reste en bon état voire en très bon état sur tous les paramètres suivis.

Continuité écologique	Le barrage de la pisciculture (ROE24684) fait obstacle à la remontée des poissons migrateurs dans le Valouson. L'espèce cible dans ce cours d'eau est la truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>). Les espèces secondaires sont la lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) et le chabot (<i>Cottus gobio</i>).	L'EARL propose d'installer une passe à poissons sur son barrage afin de permettre la franchissabilité de cet obstacle. L'expertise a été confiée au bureau d'études TEREQ qui a dimensionné l'ouvrage de franchissement de telle sorte que les truites farios, les chabots et les lamproies de Planer puissent accéder à la partie amont du barrage. Le dénivelé entre les deux lignes d'eau, amont et aval, sera divisé en 5 bassins équipés de fentes verticales. La passe à poissons a été dimensionnée pour laisser passer de 0,25 à 4 m³/s. Elle sera alimentée prioritairement par rapport à la pisciculture, elle permettra ainsi d'assurer le maintien du débit réservé. Pour aménager cet ouvrage, l'entreprise spécialisée s'appuiera sur l'ouvrage existant et la rive gauche du Valouson. Les travaux de défrichement seront réduits au maximum compte-tenu de la végétation en place, seuls quelques arbustes bas seront retirés. L'environnement local sera donc très faiblement impacté. Pendant les travaux, toutes les précautions seront prises pour éviter l'introduction d'espèces invasives (nettoyage des véhicules avant et après le chantier), les zones décapées seront réenherbées de suite après les travaux pour éviter le développement de l'ambrosie, les véhicules de chantier n'auront pas besoin de traverser le Valouson et la zone de stockage sera bâchée pour éviter les écoulements d'hydrocarbures. Les travaux seront réalisées en période de basses eaux et après une pêche électrique dans la rivière à 50 m en amont et en aval du barrage. Bien qu'aucune accumulation de sédiments ne soit observable en amont du barrage, une vanne de déstase sera installée.
Sécheresse	Nous observons depuis quelques années une forte variabilité des débits dans le Valouson due à l'évolution du climat avec une alternance de surabondance hydrique et de périodes particulièrement sèches. Dans ce contexte, la pisciculture doit assurer le maintien du débit réservé dans le Valouson mais aussi sa capacité de production.	L'élevage de poissons, d'une manière générale, est en prise directe avec la ressource en eau. Les pisciculteurs sont en perpétuelle recherche d'adaptation entre la disponibilité de l'eau et le confort de leurs poissons. L'EARL a intégré cet enjeu depuis de nombreuses années. Les cycles de production étant longs, le pisciculteur a appris à gérer ses stocks en fonction de la ressource disponible. Ainsi, en été, lorsque les eaux sont basses, le stock est au point le plus bas de l'année alors qu'au printemps l'abondance de l'eau permet de maintenir plus de poissons dans les bassins. Les entrées d'œufs et les sorties de truites sont donc calées sur ces variations. Conscient de ce fragile équilibre, l'EARL a apporté différentes solutions, au fil du temps, pour sécuriser sa production avec la mise en place d'un cône et de plates-formes d'oxygénation. Dans le cadre du projet présenté dans ce dossier, M. BEUQUE propose d'aller plus loin en changeant son mode de fonctionnement pendant la période d'étiage. Il souhaite

		pouvoir installer un dispositif de pompage au droit de son aqueduc en fermant temporairement son entrée d'eau principale. L'eau pourra parcourir le TCC depuis la passe à poissons (sur le barrage) jusqu'au point de rejet actuel grâce à un canal de retour vers le point de pompage.
Biodiversité	Au niveau du Valouson, nous notons la présence de plusieurs espèces de poissons d'intérêt : truite fario, chabot, lamproie de planer. L'équilibre de ces populations est actuellement perturbé par les ouvrages anthropiques. Le paysage local est constitué de reliefs boisés, de prairies et de milieux humides. Les espèces recensées par l'inventaire Natura 2000 sur la commune de Marigna sur Valouse en 2014 sont liées à cet environnement. Si la biodiversité locale est riche d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens, de poissons, d'insectes et de plantes, certaines de ces 137 espèces sont inscrites sur la liste rouge de Franche-Comté. La pisciculture est implantée dans la zone Natura 2000 dite de la « Petite Montagne ». Les habitats cibles dans cette zone, en lien avec l'établissement, sont les prairies de fauche et les milieux humides. Les espèces cibles dans cette zone, en lien avec la	L'EARL a mis en place un filtre rotatif afin de limiter le colmatage du fond de la rivière. L'augmentation du débit du débit réservé (250 L/s) va contribuer à l'amélioration de la qualité des habitats. L'installation de la passe à poissons va restaurer de la continuité écologique en rendant l'accès à un linéaire de cours d'eau supplémentaire aux truites farios, aux chabot et aux lamproies de Planer. La création des ombrières au-dessus des bassins va avoir un impact sur le paysage local. Cette construction, implantée à 600 m du village, a reçu un permis de construire par la Préfecture du Jura. Celle-ci sera équipée de panneaux photovoltaïques et elle apportera également des éléments positifs sur les conditions d'exploitation du site (protection des salariés, bien-être du cheptel, confort de travail, limitation de l'échauffement d'eau, ...). Les travaux d'installation de la passe à poissons seront très limités en terme d'impact sur le paysage. Une linéaire de 10 m de berge sera débroussaillé. Ces travaux seront limités à la coupe d'arbustes et seront réalisés en juin juste avant les travaux qui auront lieu en période de basses d'eaux. Un batardeau protégera la rivière pendant cette phase. L'aménagement de l'ouvrage de franchissement sera précédé d'une pêche électrique. La zone où les véhicules seront stationnés (100m²) sera couverte d'une bâche pour limiter l'impact sur le sol. Les parties décapées seront ressemées en herbe pour éviter l'implantation de l'ambrosie. Les véhicules seront nettoyés avant et après le chantier afin d'éviter la dispersion d'espèces invasives. L'accès au chantier se fera par un chemin depuis la pisciculture sans passage dans la rivière. Le fonctionnement du filtre rotatif, l'augmentation du débit sur le TCC et la construction de la passe à poissons vont contribuer à améliorer la qualité du Valouson au niveau de la pisciculture. Ils auront également un impact positif sur les populations piscicoles de cette rivière. Les précautions prises lors des travaux vont réduire au maximum l'impact sur les populations aquatiques et terrestres. L'établissement n'est pas installé dans une zone humide.

	pisciculture, sont la truite fario, le chabot, la lamproie de Planer, l'écrevisse à pieds blancs et l'ombre commun.	L'îlot de population d'écrevisses à pieds blancs est situé sur un affluent du Valouson en aval de la pisciculture. Son activité n'a donc pas d'impact sur celui-ci. Afin, l'ombre commun n'est pas présent dans le Valouson qui est en amont de son aire naturelle de répartition, par contre, il est présent en aval dans la Valouse. L'activité des deux piscicultures sur le Valouson ne remet pas en cause le bon état de la Valouse.
--	--	---



□ **Compatibilité avec le SDAGE**

Le Valouson est identifié sous le code FRDR493b au niveau du SDAGE RM. L'objectif de qualité est le bon état en 2015 mais plusieurs risques pour le maintien de ce bon état ont été reconnus. Ils sont repris dans le tableau ci-dessous.

Altérations	Actions mises en œuvre à l'échelle de la pisciculture
Continuité écologique	Installation d'une passe à poissons au niveau du barrage
Morphologie	Pas de recalibrage du cours d'eau Pas de création nouveau ouvrage sur la rivière Pas de modification du bassin versant Captage des MES par un filtre rotatif
Pollutions par les pesticides	Mesures prophylactiques (désinfection) limitant l'apparition de pathologies et le recours aux traitements Utilisation des produits de soin aux poissons strictement encadrée par le vétérinaire sanitaire Stockage des produits de soin dans un local adapté et sur bacs de rétention
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Stockage de gasoil nécessaire au fonctionnement du groupe électrogène dans une cuve double paroi à l'intérieur d'un bâtiment
Prélèvements d'eau.	Absence de prélèvement d'eau dans la nappe phréatique

Le SDAGE a prévu, sur la période 2022-2027, plusieurs mesures opérationnelles devant permettre atteindre et de conforter le bon état du Valouson.

Mesures opérationnelles	Mise en œuvre à l'échelle de la pisciculture
Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	Non concernée
Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Installation d'une passe à poissons sur le barrage de dérivation Augmentation du débit réservé Suppression de la dérivation pendant la période d'étiage (au profit d'un pompage/restitution dans la rivière)
Réduire les effluents issus d'une pisciculture	Fonctionnement d'un filtre rotatif

Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Non concernée
Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	Système d'assainissement autonome préexistant

Sur cette même période, l'Agence de l'Eau a défini des Orientations Fondamentales (OF). La pisciculture est concernée par 6 d'entre-elles.

Orientations fondamentales	Adaptations de la pisciculture
OF n°0 : S'adapter aux effets du changement climatique	Utilisation d'un cône et de deux plateformes à jets pour une meilleure oxygénation de l'eau en période de basses eaux Suppression de la dérivation pendant la période d'étiage au profit d'un pompage/restitution Construction d'ombrières limitant le réchauffement de l'eau dans les bassins et en aval de la pisciculture Production d'électricité verte grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur les ombrières
OF n°2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	Suivi des rejets montrant un respect global des normes de rejet et du bon état du milieu récepteur Amélioration sur la gestion de l'oxygène en sortie de la pisciculture pour maintenir 70% de la saturation Utilisation d'un filtre rotatif limitant l'émission de MES dans le milieu et son colmatage
OF n°5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	Suivi des effluents dans le milieu naturel Fonctionnement d'un filtre rotatif et valorisation des boues dans le cadre d'un plan d'épandage Pas d'utilisation de substance jugée dangereuse au niveau des directives européennes.
OF n°6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	Amélioration de la qualité des habitats par le renforcement du débit réservé dans le TCC Suppression de la dérivation pendant la période d'étiage au profit d'un pompage/restitution Fonctionnement d'un filtre rotatif

	Installation d'une passe à poissons Maintien d'un plan d'eau au centre de la pisciculture Limitation du débroussaillage au strict nécessaire pour les aménagements au bord du Valouson
OF n°7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Pas de conflit d'usage sur l'eau potable Contrôle du débit réservé par une échelle limnimétrique au niveau de la future passe à poissons Contrôle des débits utilisés Renforcement du débit réservé
OF n°8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Installations (bassins, bâtiments) surélevées par rapport à l'écoulement des crues (prairies en rive droite) Etablissement soumis à un risque faible d'inondation Absence d'installation en aval de la pisciculture

□ **Dangers**

Deux types de dangers sont identifiés autour de la pisciculture. Il s'agit d'aléas d'origine naturelle et technologique.

La commune de Marigna sur Valouse n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ni Industriels.

Le secteur de la pisciculture n'est pas soumis aux risques de mouvement de terrain et aux risques liés aux cavités souterraines. Néanmoins, il est conforme à un classement pour sismicité modérée (3). Le risque lié au retrait-gonflement des sols argileux est également modéré mais il est faible pour d'exposition au radon. Ces niveaux de risque sont compatibles avec l'activité de l'entreprise.

Au niveau industriel, aucun site n'est identifié dans la base BASIAS à moins d'un kilomètre de la pisciculture. Outre la pisciculture, il n'existe pas d'autre ICPE sur la commune. L'établissement n'est pas concerné par le transport de matières dangereuses par canalisation et par l'implantation de centrale nucléaire.

□ **Listes des travaux**

Dans le cadre de ce dossier, l'EARL BEUQUE va faire évoluer ses outils pour faciliter le travail de ses employés, améliorer le confort des poissons, s'adapter à la réglementation et à l'évolution du climat. Ainsi, l'entreprise propose un plan d'investissement permettant de sécuriser son fonctionnement en maintenant ses objectifs de production tout en préservant son environnement.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Installation de la passe à poissons,
- Construction de deux nouveaux bassins,
- Construction d'ombrières avec panneaux photovoltaïques sur les bassins,
- Création d'un circuit de pompage/restitution.

Le plan d'investissement prévu s'élève à 1 630 000€, sans tenir compte des récentes augmentations de coût liées à l'énergie et aux matières premières.

